



### ■ Télétravail

Mise en marche de celui-ci avec une première vague de salariés particuliers à avoir joué les "testeurs" la semaine dernière. Pour les salariés pro, le volontariat prime. Différentes formules au programme, passant de la formation en Meet à de la formation réglementaire, d'un entretien avec son hiérarchique à un entretien avec un MONBA, pour finir par une mise à jour de nos connaissances par l'intermédiaire des notes du portail. Bref, chacun y va de sa petite sauce sachant que la connexion via ses outils personnels est interdites !

**Pour la CFDT, actuellement en négociation, c'est un premier pas pour un accord en ce sens.**

### ■ Entretiens à distance

Une livraison de webcam doit avoir lieu au mois de décembre avec le souhait de pouvoir réaliser des entretiens clients en visio

### ■ Projet Arkéa Ambition Entreprises

Nous vous en parlions dans le précédent Instant CSE, il s'agit de la mise en place de nouveaux centres d'affaires pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 30M€. De ce projet découlera un service supports dédié, une spécialisation de la gamme au sein du marché entreprise - surtout au niveau des produits et de la tarification-, mais aussi une mise à disposition d'outils adaptés au suivi et au pilotage de cette clientèle.

**Les élus du CSE ont émis un avis favorable tout en demandant un bilan dans un an sur cette nouvelle organisation.**

via Meet. Les modalités de réalisations de ces entretiens et la possibilité de partager l'écran sont en cours de finalisation.

*Si votre CCM n'est pas fibrée ou présente un débit trop faible : passez votre chemin.*

### ■ Télétravail suite

L'entreprise va déployer sur le mois de décembre l'environnement Zenith pour une utilisation en télétravail de deux manières différentes :

- déploiement de 960 machines virtuelles (VM) à laquelle il sera possible de se connecter directement via son équipement informatique personnel.
- livraison d'environ 350 PC portables ou ChromeBook équipés de la VM avec un objectif d'au moins 1 par CCM.

Ce n'est pas encore un équipement individuel par salarié, mais ça avance.

### ■ Vie de la CCM et des pôles

Suite aux récentes annonces gouvernementales, les modalités d'ouverture au public sont une nouvelle fois revues. Les CCM et pôles seront ouverts au public le matin et en conseil sur RDV l'après-midi. Une jauge précisant le nombre de personnes admises doit s'appliquer... Selon les points de vente, celle-ci apparaît démesurée car le calcul tient compte de la surface au sol des CCM. *Nous ne savions pas qu'il était possible de recevoir nos sociétaires au grenier !*

### ■ Entretiens à distance suite

Vos élus CFDT rappellent que les entretiens téléphoniques sont à privilégier et alertent la direction sur le fait que tout ne peut pas pour autant être proposé à distance...

Mention spéciale aux managers qui outrepassent ce fait et demandent une souscription de FAF ou de parts sociales, notamment, par ce canal.

### ■ Activités sociaux-culturelles

Le partenariat avec  est en place ! Nous vous invitons à consulter les modalités d'accès et les offres en vous connectant sur le site du CSE.

Les chèques cadeaux d'un montant de 50€ offerts par le CSE sont commandés et arriveront bientôt ! *C'est Noël en avance.*

### ■ JPE

Contexte sanitaire oblige, celle-ci est annulée. Catastrophe ! Comment sera-t-il possible de lancer l'année 2021 sur les chapeaux de roue sans la bonne parole de nos hiérarchiques ? Sans parler du repas qui saute, seul moment de détente de l'année :)

## ■ Dispositif harcèlement et addictions : Mieux vaut prévenir que punir !

Sur de tels sujets, la prévention d'actes graves et lourds de conséquences doit être une priorité. Des exemples récents d'agissements sexistes indiquent que l'information des salariés est insuffisante.

Le dispositif proposé par l'employeur prévoit la mise en place de fiches de signalement du même type que les fiches agressions et un dispositif d'enquête. Vos élus sont associés à ce dispositif et veilleront à ce que soient respectées la protection des victimes présumées mais aussi la présomption d'innocence du potentiel harceleur face à de possibles sanctions.

La CFDT salue le travail fait par la direction et invite les salariés confrontés à ces situations à utiliser les moyens mis en place.

Parmi vos élus CSE CFDT deux référentes sur le sujet : Céline ATTAGNANT (06 38 43 77 50) et Caroline SCAEROU (06 64 61 76 73): disponibles et à l'écoute pour vous accompagner dans le signalement de cas de harcèlement.



## ■ Big Brother

● À la question "l'entreprise utilise-elle un enregistreur de frappe type "Keylogger" pour contrôler l'activité des salariés", la réponse donnée est non. Ouf, il est

rassurant de savoir qu'un minimum de confiance nous est encore accordée.

● Vous souhaitez connaître l'ensemble des informations à caractère personnel détenues par l'entreprise ? Vous trouverez toutes les informations relatives sur le Go/RGPDDRH.

● Consultation de vos comptes personnels ou ceux des personnes pour lesquelles vous avez procuration : celle-ci se fait exclusivement sur les automates, le site internet ou l'application. Ces accès peuvent se faire sur le temps de travail.

**Ne vous mettez pas en danger** en effectuant la consultation via votre bureau Zenith.

**Vos élus CFDT ont demandé que des formations ou informations régulières stipulant les dispositions du règlement intérieur ainsi que les documents réglementaires opposables aux salariés soient dispensées.**

## ■ Articulation outils personnels/accès pros

Au regard des différentes interprétations et contradictions, la CFDT a demandé une clarification des informations concernant les règles d'utilisation des applicatifs de l'entreprise (messagerie pro, drive pro, réunion Meet via Google agenda) avec les outils personnels (PC perso, tel mobile). La direction annonce effectuer un communiqué sans ambiguïté sur le sujet. Quand ?

## ■ Fiches Cap Satisfaction à chaud

Suite à un entretien, dès qu'un client indiquera une note de satisfaction inférieure à 7, une fiche sera éditée et envoyée au manager pour échange avec le salarié concerné.

Vos élus CFDT se sont inquiétés de ce dispositif en demandant son objectif et en s'interrogeant sur le caractère peu propice de la période de lancement de celui-ci.

La direction se veut rassurante et précise le côté vertueux attendu. Elle annonce qu'une nouvelle note sera sans doute à réécrire. **La CFDT reste en alerte "orange" sur le sujet.**

**Infos utiles et fil actu sur nos réseaux sociaux, suivez-nous !**

Adhérez à la CFDT !

